

000007



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 05/03/2022

Reçu en préfecture le 05/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215902073-20220305-7_2022-DE

OBJET :

PERSONNEL
COMMUNAL

CREATION :

- D'UN POSTE
D'AGENT DE MAITRISE
- D'UN POSTE DE
TECHNICIEN

SERVICES
TECHNIQUES

Date de la convocation
Le 18 Février 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le
05 Mars 2022
publiée ou notifiée le
08 Mars 2022
Document certifié conforme,
Le Maire, *empêché*

Pau
Le 1^{er} Adjoint



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 25 FEVRIER 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt Cinq Février à Dix-huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Daniel HERLAUD, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Jean-Claude LIETARD, Jean-Luc BULENS, Mmes Corinne WISNIEWSKI, Monique PASSET, Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, MM. Benjamin LECLERCQ, Cédric LATOUCHE, Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Tiffanie SURIA.

Excusés : M. Michel RENARD (Pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET), Mmes Annie NOTELET (Pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), Sylviane DEBOSZ (Pouvoir à Mme Monique PASSET), Patricia DURIEUX (Pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), M. Didier MARMIGNON (Pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Mme Sandrine PONCHANT (Pouvoir à Mme Corinne WISNIEWSKI), MM Romuald CHANTREL (Pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND), Anthony HERNANDEZ (Pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Mme Virginie BERNUS (Pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL).

Absents : M. Benamar TOUATI.

Secrétaires de séances : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL.

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif ;

VU l'article 31 de la loi du 26 février 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux.

000007

Envoyé en préfecture le 05/03/2022

Reçu en préfecture le 05/03/2022

Affiché le 05/03/2022

ID: 059-215902073-20220305-7/2022-DE

Madame le Maire explique à l'Assemblée le projet de restructuration des Services Techniques, procédure de recrutement d'un « Responsable des Services Techniques ».

A cet effet, elle informe le Conseil Municipal qu'une étude a été réalisée avec la Directrice Générale des Services, en collaboration avec le Service des Ressources Humaines, afin de définir le ou les profil(s) qui serait(aient) susceptible(s) de répondre à ce recrutement.

Subséquentement, il s'est avéré qu'à l'issue de cette étude deux profils pourraient répondre au poste de « Responsable des Services Techniques » :

- Soit un Agent de Maîtrise Territoriale - Catégorie C à temps complet.
- Soit un Technicien Territorial - Catégorie B à temps complet.

Elle ajoute qu'il s'agira de pourvoir l'un des deux postes et non les deux.

Madame le Maire précise à l'Assemblée que :

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions de Responsable des Services Techniques.
- La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi.
- L'agent recruté percevra le régime indemnitaire en vigueur pour les agents titulaires de ce grade. La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

Dans ce contexte, elle propose au Conseil Municipal :

- De créer au tableau des effectifs communaux, les deux postes précités.
- De modifier le tableau des effectifs de la Collectivité comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	<u>AVANT</u> <u>MISE À JOUR</u>		<u>APRÈS</u> <u>MISE À JOUR</u>	
		NOMBRES DE POSTES		NOMBRES DE POSTES	
		Ouverts	Pourvus	Ouverts	Pourvus
<u>EMPLOIS FONCTIONNELS</u>					
Directeur Général des Services	A	1	1	1	1
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>					
Attaché Principal	A	1	0	1	0
Attaché	A	3	1	3	1
Chargé de mission en Organisation Management et Gestion des Ressources Humaines	A	1	0	1	0

000007

Envoyé en préfecture le 05/03/2022

Reçu en préfecture le 05/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215902073-20220305-7_2022-DE

Chargé de la Gestion Administrative du personnel et des Ressources Humaines	A	1	0	1	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	1	2	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	1	0
Rédacteur Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	1	0
Rédacteur Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	0	0	0	0
Rédacteur Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	6	6	6	6
Adjoints Administratifs Territoriaux	C	3	1,86	3	1,86
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien Territorial	B	0	0	1	0
Agent de Maîtrise Territorial	C	1	1	2	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	4	2	4	2
Adjoints Techniques Territoriaux	C	12	10	12	10
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Educateur de Jeunes Enfants	A	1	1	1	1
Agents spécialisés principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	2	2	2	2
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE					
Auxiliaire de Puériculture Principal de 2 ^{ème} classe	C	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE					
Adjoints Territoriaux du Patrimoine	C	1	1	1	1
FILIERE ANIMATION					
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	1	1	1

000007

Envoyé en préfecture le 05/03/2022

Reçu en préfecture le 05/03/2022

Affiché le

NON PERMANENT

ID : 059-215902073-20220305-7_2022-DE

AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI					
Agent de Développement	A	0	0	0	0
Chef de Projet	A	1	0	1	0
Chef de Projet Technique Système d'Informatique et Multimédia	A	0	0	0	0

- D'inscrire au budget communal les crédits correspondants

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE;

AVOIR EN VOIR DÉLIBÉRÉ

A L'UNANIMITÉ;

DÉCIDE de créer les postes suivants :

- Un Agent de Maîtrise Territorial - Catégorie C à temps complet.
- Un Technicien Territorial - Catégorie B à temps complet.

VALIDE le nouveau tableau des effectifs du personnel communal, tel que repris ci-dessus.

D'INSCRIRE au Budget Communal les crédits correspondants,

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. UEGRAND-DELHAYE.